



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 5 novembre 2025

Date de la convocation : 24 octobre 2025
 Nombre de membres : 245
 En exercice : 240
 Présents : 121
 Nombre de délégués ayant donné procuration : 13

Le mercredi 5 novembre 2025 à 14 heures,
 les membres du Comité Syndical,
 légalement convoqués,
 se sont réunis à Seilh
 sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

Délibération n°CS202554 : Transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques de la commune de Cazac

Nomenclature : 5.7.5 Transfert ou reprise de compétence

PRÉSENTS

- M. AGOSTI Dominique
- M. AKA Alain
- M. ALMERO Jean-Jacques
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AUTHIÉ Olivier
- M. BAQUIER Jacques
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BERGON Christian
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BEZIAT Denis
- M. BLOYET Anthony
- M. BODOT Bernard
- Mme BONHOMME Martine
- M. BONNET Bernard
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUREAU Pascal
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. CASSAGNE Robert
- M. CASTERA Didier
- M. CAZARRE Max
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- M. DARNAUD Guy
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELHON Jacques
- M. DELPECH Patrick
- M. DEODATO Jean-Paul
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUPRESSOIRE Jean-Luc
- M. DURANDET Patrick
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. FABRE Christian
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALAUP Didier
- M. GALINON Jérôme
- Mme GALY Brigitte
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GAUTHIER Jean
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- Mme GINER Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GRIMAUD Robert
- M. GUILLERMIN Thierry
- Mme HUMEAU Dominique
- M. IMART Thierry
- M. JEANBON Patrick
- M. JOUBÉ Raymond

- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAGORCE Patrice
- M. LARROQUE Alain
- M. LASSERRE Marc
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LE NÉVANEN Cédric
- M. LECOURT Bruno
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- M. MALAVAL Claude
- M. MANERO Félix
- M. MARCHAND René
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MEIFFREN Isabelle
- M. MILHAU Claude
- M. MORO Sébastien
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRO Fabrice
- M. PAYAN Miguel
- Mme PEIRO Marielle
- M. PEYRAS Henri
- M. PICARD Serge
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RASPEAU Raoul
- M. RIBEYRON Franck
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Alain
- M. ROBERT Didier
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUJEAN Edgard
- M. ROUSSEL Jean-François
- Mme RUSSO Ida
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRALIÉ Claude
- M. SAURA Olivier
- M. SAURAT Bernard
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SERRE François
- M. SUAUD Thierry
- M. SUSIGAN Alain
- M. THIBAUD Gérard
- M. TONELLI Marc
- M. VERGNES Claude
- M. VIDAL Alain
- M. VIGUIER Gilles
- M. VINCENT Pierre
- M. ZARAGOZA Antoine

PROCURATIONS

- M. AURY Jean-Pierre
- M. BERRI Djamel
- M. BRIAND Sacha
- M. DAVEZAC Gilles
- M. ESPIC Bruno
- Mme FERRERI Arlette
- Mme HILLAT Brigitte
- M. LOMBARDO Bruno
- Mme LYORET Sandrine
- M. RIVAL Patrice
- M. SOMBRIS Yves
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien
- à M. SUSIGAN Alain
- à M. DEBEAURAIN Guillaume
- à M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- à M. BARBREAU Robert
- à M. FUSEAU Philippe
- à M. BÉZIAT Denis
- à M. PAYAN Miguel
- à M. CHARTIER Patrick
- à M. BAR Frédéric
- à M. SARRALIÉ Claude
- à Mme RUSSO Ida
- à Mme MEIFFREN Isabelle
- à M. SUAUD Thierry

ABSENTS EXCUSÉS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. ALENÇON Alain
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. AUJOULAT Michel
- M. AURY Jean-Pierre
- M. AUSSEL Edmond
- M. BARTHE de MONTMEJAN
Gérard
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERRI Djamel
- M. BICO Carlos
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUCHE Jean-Paul
- Mme BOULAY Dominique
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. BRONDINO Georges
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CARVALHO Horacio
- M. CASTEX Frédéric
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. CORBARIEU Thierry
- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ
Jennifer
- M. DA SILVA Manuel
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DEJEAN Serge
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DESBONNET Guy
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DUPEYRON Michel
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. ESTIBALS Jacques
- M. FABRIS Marcel
- Mme FERRERI Arlette
- M. GAILLARD David
- M. GARCIA Damien
- M. GASPARD Joseph
- M. GASQUET Etienne
- Mme GENNARO-SAINT
Christine
- M. GENRE Pierre
- Mme GIMENEZ Corinne
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- Mme GRUEL Marie-Louise
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme ICARD Evelyne
- Mme JACQUET-VIOLLEAU
Valérie
- M. JOLIBERT Bastian
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. LAFFONT Didier
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LATTES Jean-Michel
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LEGRIS Jérôme
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MARC David
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- Mme MOURGUE Josiane
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PARRE Frédéric
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAVAN René
- M. PELLEGRINO Joseph
- M. PLICQUE Patrick
- M. PONS Quentin
- Mme RACAUD-ESPINOSA
Christine
- M. RIQUET Clément
- M. RIVAL Patrice
- M. ROQUES Patrick
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. ROUX Laurent
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SARRAU Bertrand
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOMBRIS Yves
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel



Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine BONHOMME **est nommée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDEHG approuvés par arrêté préfectoral du 17 février 2017 et notamment l'article 3.3 précisant les conditions d'exercice de la compétence optionnelle infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) dans les conditions définies à l'article L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal de de Cazac du 24 juillet 2025 demandant le transfert de la compétence IRVE au SDEHG,

Considérant les éléments de la note de synthèse adressée aux membres du Comité Syndical avec la convocation, rappelant les conditions actuelles d'exercice de la compétence IRVE :

Conformément à l'article 3.3 de ses statuts, le SDEHG peut exercer la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques » (IRVE) pour le compte des communes adhérentes qui en font la demande : « Le SDEHG a pour objet d'intervenir en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques dans les conditions définies à l'article L2224-37 du CGCT. Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, le SDEHG peut créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. »

L'article 4.1 des statuts du SDEHG prévoit que les adhérents peuvent transférer au SDEHG chacune des compétences optionnelles dans les conditions suivantes :

- *Le transfert prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivant les délibérations concordantes de l'adhérent et du comité syndical du SDEHG.*
- *Le transfert d'une compétence optionnelle engage l'adhérent par période de 12 ans tacitement reconductible.*

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
à l'unanimité des membres présents, décide :**

Article 1 : D'approuver le transfert au SDEHG de la compétence optionnelle infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) de la commune de Cazac à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 : L'annexe aux statuts du SDEHG portant sur les transferts de compétences sera mise à jour en conséquence.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le **01 DEC. 2025**

Résultat du vote :

Pour : 134

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>